



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

# DÉLIBÉRATION

N° 2008-10-11

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 Octobre 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, M. Olivier LEBRUN M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Véronique BANULS  
M. Jean Roch GAILLET  
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,  
M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI)

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.10.11 : Demande de subventions au fonds d'aménagement urbain pour la réalisation de logements**

**M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le fonds d'aménagement urbain (FAU) a vocation à aider financièrement les collectivités locales pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social.

Il est constitué depuis 2002 par les prélèvements des amendes des communes concernées par l'article n°55 de la loi solidarité et renouvellement urbain, qui ne disposent pas des 20% de logements sociaux parmi leur parc de logements. Il est géré par un comité de gestion et présidé par le Préfet de région.

Le 27 juin 2006, Versailles Grand Parc s'est doté d'un outil lui permettant de compenser financièrement la surcharge foncière d'opérations de logements aidés. A ce titre, l'intercommunalité peut solliciter une subvention du fonds d'aménagement urbain;

En 2007, une subvention de 385 000 € a été accordée à la communauté de communes pour dix opérations de logements.

Au titre de la gestion 2008, Versailles Grand Parc peut solliciter une subvention auprès du fonds d'aménagement urbain, pour la seconde part, d'un montant total maximal de 885 000 €, pour les 13 opérations suivantes :

Opérations de logement social subventionnées par Versailles Grand Parc pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès du FAU au titre de la gestion 2008						
Date de décision du bureau	Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Montant de l'aide Grand Parc accordée	Montant maximal de la subvention FAU
Nov 2007	I3F	Bd Exelmans	Versailles	25	200 000 €	100 000 €
Nov 2007	I3F	Lot 2 : Rue Madeleine/Tuileries	Viroflay	20	205 000 €	102 500 €
Nov 2007	I3F	Lot 3 : Rue Roger Deprès	Viroflay	4	50 000 €	25 000 €
Nov 2007	I3F	Lot 4 : Rue du Maréchal Foch	Viroflay	14	150 000 €	75 000 €
Nov 2007	I3F	Ferme Sainte Marie	Bois d'Arcy	23	210 000 €	105 000 €
Nov 2007	I3F	Centre de quartier	Bois d'Arcy	34	300 000 €	150 000 €
Nov 2007	I3F	6, rue Edouard Lefèbvre	Versailles	13	65 000 €	32 500 €
Nov 2007	I3F	59, avenue du Gal Leclerc	Viroflay	11	55 000 €	27 500 €
Nov 2007	I3F	61, avenue du Gal Leclerc	Viroflay	17	185 000 €	92 500 €
Nov 2007	Prologues	2 ter rue du parc de Clagny	Versailles	1	15 000 €	7 500 €
Nov 2007	Prologues	Val de Bièvres	Buc	1	15 000 €	7 500 €
Nov 2007	Versailles Habitat	La Butte au Beurre	Jouy-en-Josas	26	260 000 €	130 000 €
Nov 2007	Versailles Habitat	Clos des Nouettes, 97 rue Yves Lecoq	Versailles	6	60 000 €	30 000 €
					1 770 000 €	885 000 €

Il convient de délibérer pour solliciter ces financements auprès du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1) Sollicite le comité de gestion du fonds d'aménagement urbain pour une participation aux opérations de logement social suivantes :

- a- 25 logements, Bd Exelmans à Versailles, pour un montant de 100 000€,
- b- 20 logements, rue Madeleine/Tuileries à Viroflay, pour un montant de 102 500 €
- c- 4 logements, rue Roger Deprès à Viroflay, pour un montant de 25 000 €
- d- 14 logements, rue du Maréchal Foch à Viroflay, pour un montant de 75 000 €
- e- 23 logements, Ferme Saint Marie à Bois d'Arcy, pour un montant de 105 000 €
- f- 34 logements, Centre de Quartier à Bois d'Arcy, pour un montant de 150 000 €
- g- 13 logements 6, rue Edouard Lefèbvre à Versailles, pour un montant de 32 500 €
- h- 11 logements 59, rue du Général Leclerc à Viroflay, pour un montant de 27 500 €
- i- 17 logements 61, avenue du Général Leclerc à Viroflay, pour un montant de 92 500 €
- j- 1 logement 2, ter rue du Parc de Clagny à Versailles, pour un montant de 7 500€
- k- 1 logement, au Val de Bièvres à Buc, pour un montant de 7 500€
- l- 26 logements, rue de la butte au beurre à Jouy en Josas, pour un montant de 130 000 €
- m- 6 logements 97, rue Yves le Coz à Versailles, pour un montant de 30 000 €

2) Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter le versement des sommes correspondantes.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, moins trois abstentions de M. Bernard DEBAIN, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS pour la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

